# INSCRIPTIONS SCOLAIRES
## TUCQUEGNIEUX
## ANNÉES 2024-2025

### ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 **concernant les enfants nés en 2021** auront lieu **sur RDV** à l'école maternelle Louise Michel 15 Rue Louis Papis **à partir du 15 mars 2024.**
Pour convenir du RDV, merci de contacter l'école au 03.82.21.24.76.
(Pour information : les enfants nés en 2022 ne seront accueillis qu'en fonction du nombre de places disponibles)
**Auparavant, les parents devront se rendre en Mairie pour se procurer un dossier d'inscription.**

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les inscriptions pour l'année 2024-2025 concernant les enfants entrant au CP auront lieu à l'école élémentaire Albert Lebrun (2 rue Amédée Lamoine) sur les créneaux suivants :

- **Mardi 2 avril de 15h à 17h, jeudi 04 avril de 15h à 17h, jeudi 11 avril de 15h à 17 et mardi 7 mai de 15h à 17h, sans rendez-vous**.

Si ces créneaux ne vous conviennent pas, merci de contacter l'école au 03 82 20 50 46 **un jeudi** aux horaires d'école.
**Auparavant, les parents devront se rendre en Mairie pour se procurer un dossier d'inscription.**

### LES INSCRIPTIONS SE DÉROULENT EN DEUX TEMPS

**1) D'abord en MAIRIE à partir du 1er mars 2024**

Pour la **pré-inscription,** vous devrez vous rendre en Mairie munis de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone...) du carnet de santé de l'enfant et du jugement de divorce le cas échéant.
La Mairie vous fournira les fiches de pré-inscription et de renseignements à compléter et effectuera les copies de vos justificatifs. Contacts Mairie de Tucquegnieux : Tel. 03.82.21.32.65 – Mail : contact@mairie-tucquegnieux.fr

- Si vous ne résidez pas dans la commune, une demande de dérogation devra également être fournie. L'imprimé est délivré par la Mairie d'origine. (Les enfants intégrant la classe ULIS ne sont pas concernés).

**2) Ensuite à L'ÉCOLE aux dates précisées ci-dessus en rouge**

Pour **l'inscription définitive** de votre enfant, vous devrez **prendre rendez-vous à l'école maternelle ou vous présenter aux créneaux précités à l'école élémentaire** pour y déposer les fiches de pré-inscription et de renseignements complétées ainsi que les copies du livret de famille, du carnet de santé, du justificatif de domicile et du jugement de divorce ou séparation, le cas échéant.

***Pour les nouveaux habitants, fournir également le certificat de radiation de l'école où l'enfant était scolarisé auparavant.***